

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Jeudi le 14 mars 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU TENUE AU 30 CHEMIN BEGLEY (BUREAU MUNICIPAL), LE 14 MARS 2019 À 18H35, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
LYNNE LACHAPELLE
LYNN NOËL
SYLVAIN LA FRANCE
HENRI CHAMBERLAIN
CRAIG GABIE

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire –trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Suite à cette période de questions, Monsieur le président présente l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
 2. Période de questions
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Octroi du contrat de l'appel d'offre pour Architecte numéro KAZ-1901
 5. Subvention - Le fonds AgriEsprit de FAC
 6. Période de questions
 7. Clôture de l'assemblée
-

2019-03-068

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-03-069

4. OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRE POUR ARCHITECTE NUMÉRO KAZ-1901

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kazabazua a invité à soumettre une soumission pour effectuer des travaux d'architecture pour son projet de centre communautaire et de garage municipal en date du 21 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions a été reçu en date de la fermeture soit le 11 mars 2019 à 8h30;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'ouverture des soumissions et que la méthode de pondération à deux enveloppes des offres de services;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil octroi le contrat au soumissionnaire ayant eu le pointage le plus élevé à la Firme Robert Ledoux Architecte Inc. sise au 220, rue Principal Sud à Maniwaki (Québec) J9E 1Z9;

DE plus que le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt de signer pour et au nom de la municipalité le contrat octroyer.

Les résultats de l'ouverture des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaire	Pointage	Prix de la soumission
Robert Ledoux Architecte Inc.	30,54	41 580 \$
PLA architectes	20,12	67 100 \$

Lynn Noël enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2019-03-070

5.

SUBVENTION - LE FONDS AGRIESPRIT DE FAC

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil mandate le directeur général de soumettre une demande de 25 000 \$ au Fonds AgriEsprit de FAC pour le projet d'agrandissement du centre communautaire pour servir de remise, et de soumettre avant le 29 mars 2019;

DE PLUS que le conseil mandate le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité tout documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

6.

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h15.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».